

Date de convocation : 22 septembre 2020
Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2020
Date d'affichage du procès-verbal : 2 octobre 2020



Conseillers présents : 33 (36 en exercice) – 2 pouvoirs de vote
35 votants
Secrétaire de séance : Séverine SANTERRE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE CŒUR DE SARTHE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, les conseillers communautaires de Maine Cœur de Sarthe se sont réunis à la Salle culturelle de l'Envol à La Bazoge, sous la présidence de Monsieur David CHOLLET, président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : (avec voix délibératives)

Ballon- Saint Mars : Maurice VAVASSEUR - Jocelyne GOUSSET - Damien ORANGE - Véronique YVARD

Courceboeuifs : Dominique DORIZON

Joué l'Abbé : Magali LAINE

La Bazoge : Michel LALANDE - Séverine SANTERRE - Jérôme DELLIÈRE - Pascale BELIN-LUSTRO - Frédéric WASIAK - François DESCHAMPS

La Guierche : Eric BOURGE - Régine RONCIÈRE

Montbizot : Alain BESNIER - Pascale LERAY - Laurent CAURET

Neuville sur Sarthe : Véronique CANTIN - Samuel HAMELIN - Maxime BERNE

Saint Jean d'Assé : Emmanuel CLEMENT - Katel GODEFROY - Alain BRISSAUD

Saint Pavace : Marina COMPAIN - Jean-Claude MOSER

Sainte Jamme sur Sarthe : Jean-Luc SUHARD - Véronique PIERRIN - Jean-Michel LERAT-Valérie BEAUFILS

Souigné sous Ballon : David CHOLLET - Nelly CABARET

Souillé : Catherine CHALIGNE

Teillé : Michel MUSSET

Absents excusés avec pouvoir :

Jean-Marie POURCEAU donne pouvoir à Magali LAINE

Christian BONIFAIT donne pouvoir à Marina COMPAIN

Sylvie DUCHESNES excusée

Les procès-verbaux du 10 juillet et du 20 juillet 2020 sont adoptés à l'unanimité

I BUDGET FINANCES

2020-87 : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2020 : Répartition dérogatoire

Validation d'une répartition dérogatoire libre du FPIC 2020 entre l'EPCI et les Communes basée sur le maintien des montants attribués aux communes membres en 2017 .

2020-88 : Redevances Ordures Ménagères 2020 : examen des réclamations reçues liées à la crise sanitaire

Le conseil communautaire DECIDE d'accorder une réduction de 50 % sur les redevances émises en 2020 au titre des activités d'hébergement et de restauration.

2020-89 : Régularisation de participation au Syndicat du Bassin de l'Orne Saosnoise

Validation du montant définitif de la participation 2020 au Syndicat Mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise arrêté à 26 303 €.

Information : Taxe d'aménagement : information sur les taxations applicables aux constructions et extensions de bâtiments implantés sur des zones d'activités communautaires

Sous réserve des délibérations des conseils municipaux le territoire de Maine cœur de Sarthe s'oriente vers :

1) L'harmonisation des taux de taxe d'aménagement applicables aux zonages de développement économique et leur minoration sur la base d'un taux unique de 1%.

2) Le reversement des produits de taxe d'aménagement liés à la construction de bâtiments sur les zones d'activités

II ADMINISTRATION GENERALE

2020-90 : Constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) et Proposition de commissaires

Le conseil communautaire décide :

- 1) De créer une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants.
- 2) De proposer la liste de 40 personnes au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs.

2020-91 : Désignation des représentants à la maison des Projets

Après élection à bulletin secret 4 représentants à la Maison des Projets sont désignés pour siéger au conseil d'administration : David CHOLLET, Magali LAINE, Pascale BELIN LUSTRO, Pascale LERAY.

2020-92 : Désignation de représentants à l'Office de Tourisme

Composition en cours, dans l'attente de propositions de certaines communes

2020-93 : Désignation de représentants dans les commissions du Pays du Mans et du Pôle métropolitain

Composition en cours, dans l'attente de propositions de certaines communes

2020-94 : Election d'un délégué titulaire supplémentaire au Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe

Délégués titulaires : Alain BESNIER et Jean-Claude MOSER

Délégués suppléants : Jean-Luc SUHARD et Véronique CANTIN

2020-95 : Désignation de représentants à l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Mayenne-Sarthe

Délégué titulaire : David CHOLLET

Délégué suppléant : Eric BOURGE

2020-96 : Rapport d'activité 2019

Le conseil prend acte du rapport d'activité 2019 qui est adressé à tous les maires des communes membres.

Information : Situation au regard de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »

La loi du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II », a institué le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) comme la règle, et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal comme l'exception. Un point est fait sur le transfert de la compétence PLUi. L'exercice de la compétence au niveau communautaire n'est pas souhaité à ce stade.

Information : Pouvoir de police relatif aux compétences communautaires

Le III de l'article L5211-9-2 du CGCT, pose que « dans un délai de six mois suivant la date de l'élection du président de l'établissement public de coopération, un ou plusieurs maires peuvent s'opposer », dans chaque domaine, au transfert des pouvoirs de police spéciale.

A cette fin, ils notifient leur opposition au président de l'EPCI. Il est alors mis fin au transfert pour les communes dont les maires ont notifié leur opposition.

Le pouvoir de police étant une prérogative du maire, un arrêté municipal est nécessaire. Ce document doit être notifié au président de l'EPCI et transmis obligatoirement au représentant de l'État dans le délai de 6 mois suivant l'élection.

III ACTION SOCIALE

2020-97 : Modification du règlement intérieur des multi-accueils – Règlement en annexe

Le conseil approuve le règlement intérieur modifié des multi-accueils « Les P'tits Bouts du Maine », applicable au 1^{er} décembre 2020. Avec l'ouverture d'un 2eme multi accueil sur la commune de Neuville sur Sarthe.

Information : Bilan ALSH

La Vice-présidente en charge de l'action sociale présente l'activité de la Maison Des Projets pendant la période estivale, dans ce contexte particulier de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

IV AMENAGEMENT HABITAT

2020-98 : Logements locatifs : revalorisation des loyers de 0,66 % des logements sous gestion de mandat de Sarthe Habitat au 1^{er} janvier 2021

Le conseil décide de confirmer la revalorisation pour le calcul des loyers au 1^{er} janvier 2021, en précisant que cette valorisation est sous réserve que la loi de finances ne bloque pas cette revalorisation pour les logements conventionnés.

2020-99 : Approbation du budget prévisionnel 2021 Sarthe Habitat

Le conseil approuve le budget prévisionnel 2021 de Sarthe Habitat pour la gestion, déléguée de ses 19 logements qui s'élève à 56 40 €.

V QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Habitat - Mobilités - Urbanisme : Vice président Maurice VAVASSEUR

- **Un séminaire Habitat**, dans le cadre de la pré étude avec le Pôle métropolitain est organisé par le bureau d'études Villes Vivantes.
- Séminaire fixé le jeudi 15 octobre 2020 de 9 h 30 à 12 h salle des fêtes de Souigné sous Ballon, ouvert à l'ensemble du conseil communautaire.
- **Sur les mobilités** : un conseil communautaire sera dédié à ces questions le 30 novembre 2020 à 18 h 30 avec l'intervention du pôle métropolitain.

Rappel : l'EPCI doit se prononcer au plus tard le 31 mars 2021 sur cette compétence mobilité.

-

PCAET Aménagement du Territoire : Vice-président Michel LALANDE

- **Deux Projets de méthanisation en réflexion sur le territoire** (Sur Montbizot et sur Courceboeufs)
- Une délégation du groupe de Montbizot viendra présenter le projet aux conseillers communautaires lors du conseil du 9 novembre prochain.

Eau et Environnement : Vice-président Alain BESNIER, conseiller délégué Jean-Michel LERAT

Réunions

- Installation du comité syndical du Syndicat du Bassin de la Sarthe le 16 septembre 2020
- Installation du comité syndical Syndicat Mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise le 17 septembre 2020
- Réunion du groupement Sarthe Amont le 14 octobre prochain.

Le Maire de Ballon Saint Mars s'interroge sur le classement d'un fossé sur la commune Ballon en cours d'eau cet été par la DDT et demande si d'autres communes sont concernées.

Travaux /Entretien/ fibre optique : conseiller délégué : Michel MUSSET

- Michel MUSSET se dit inquiet sur l'état des routes et du coût de l'entretien à supporter par la collectivité dans le cadre du projet de méthanisation.
- Rappel : La Communauté de Communes assure **l'entretien et le balisage des chemins de randonnées**. Les communes ont à leur charge les travaux et l'entretien de structure.

- **Fibre optique** : Toutes les communes sont aujourd'hui en phase (à des stades différents) de déploiement de la fibre sur Maine Cœur de Sarthe. L'objectif de Sarthe numérique est une couverture totale achevée fin 2022. Besoin de travailler rapidement avec Sarthe Numérique une fiche information commune identique pour chaque collectivité pour renseigner les habitants et diffuser sur les sites internet.

Développement économique – tourisme – démographie médicale : 1^{er} Vice-président Eric BOURGE, conseiller délégué Samuel HAMELIN

- Installation du comité syndical du **PAID de Maresché** le 24 septembre. David CHOLLET prend la présidence de ce syndicat avec 3 vice-présidents : Armelle REIGNIER, Jean-Yves LETAY et Gérard GALPIN.
 - Une fiche synthétique avec un historique de ce syndicat va être faite prochainement à l'intention des nouveaux élus pour mettre au clair la gestion de cet EPCI et faire toute la transparence sur les décisions prises.
 - le secrétariat de ce syndicat sera transféré de la Mairie de Beaumont à la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe.
- Point presse sur la **signalétique des zones d'activités** de Maine Cœur de Sarthe et la pose de nouveaux totems.
- Assemblée Générale du **Club d'entreprises** le 15 octobre à 17 heures en visio-conférence (intervention de David CHOLLET).
- **1^{er} atelier connecté** avec le club d'entreprises à l'hôtel communautaire le 1^{er} octobre.
- Après 2 ans de craintes, de négociations, les travaux de structure (traverses – ballaste) sur **ligne Alençon-Le Mans** démarrent le 28 septembre 2020 sur le tronçon Neuville – la Guierche -Montbizot. PN 7-8-9.

Communication et promotion de l'action communautaire : Vice-président Emmanuel CLEMENT

Le Nouveau guide des randonnées est disponible à l'Office de Tourisme Maine Cœur de Sarthe à Ballon Saint Mars au prix de vente de 7 euros.

- La Communauté de Communes doit maintenant refaire les cartographies et les supports d'information dans toutes les communes.

Vie associative : Conseillère déléguée Marina COMPAIN

- Lancement d'une enquête auprès de bibliothèques.

Mutualisation :

- **Fin des tarifs règlementés** au 31 décembre 2020. Faire le point avec les communes pour le lancement d'un groupement de commandes.
- Point sur le **SIG du Pays du Mans** : La Communauté de Communes verse depuis le 1^{er} Septembre 2018 une participation de 0,25€/hab. pour le financement d'un technicien pour l'intégration des données dites « partenaires » (convention département de la Sarthe) et des données des fournisseurs d'énergies/fluides/réseaux sous la solution X Map.
- Demander au service ADS une intervention auprès des collectivités pour optimiser l'usage du SIG.

La séance est levée à 21 heures 40
Le Président

David CHOLLET